



## Texte d'accompagnement à la pétition en faveur du libre choix de l'école pour tous

### A. Avec cette pétition, les pétitionnaires ont pour objectifs :

- **Renforcer la responsabilité des parents en matière d'éducation de leurs enfants.**

Les pétitionnaires demandent que les parents puissent assumer pleinement leurs responsabilités en matière d'éducation de leur(s) enfant(s), avec notamment la possibilité de choisir un établissement scolaire, un type d'enseignement ou un modèle pédagogique pour leur(s) enfant(s).

- **Réaliser de manière effective le droit fondamental des parents de pouvoir choisir l'enseignement de leur(s) enfant(s), inscrit dans la constitution vaudoise (art. 36,3).**

Les pétitionnaires demandent que le droit des parents de choisir un enseignement organisé par l'Etat ou par les citoyens pour leur(s) enfant(s) ne soit plus simplement une option légale mais une réelle possibilité pour tous les parents, indépendamment de leur domicile et de leur situation financière. Les parents doivent pouvoir orienter leur(s) enfant(s) sans la décision administrative de l'enclassement au lieu de domicile et sans obstacles financiers vers l'établissement scolaire au type d'enseignement ou modèle pédagogique qui correspond le mieux aux besoins ou profils de leurs enfants.

- **Soutenir et développer la diversité de l'offre scolaire.**

Les pétitionnaires demandent qu'une nouvelle loi reflétant leurs demandes soit appliquée dans le respect de l'indépendance pédagogique des écoles libres ouvertes à tous. Ces dernières doivent pouvoir élaborer leur propre type d'enseignement afin de diversifier les offres pédagogiques d'une part, de répondre au mieux aux besoins des élèves d'autre part, indépendamment du fait que leur enseignement soit financé par l'Etat.

Ainsi les établissements et leurs enseignants gagnent en autonomie et peuvent adapter leur profil ou leur méthode pédagogique à leurs élèves.

De même, le libre choix entre les établissements scolaires gérées par l'Etat donne plus d'importance et de sens aux projets d'établissements de l'école d'Etat déjà existants, dans la recherche de la qualité et de l'efficacité de leur enseignement.

- **Clarifier le rôle de l'Etat**

Les pétitionnaires demandent que l'Etat fixe le cadre général de l'enseignement obligatoire et post-obligatoire mais laisse aux écoles toute latitude dans leur choix d'outils pédagogiques et l'aménagement de leur enseignement. Un même but peut être atteint par différentes voies.

### Dans la perspective de la réécriture de la loi scolaire vaudoise, les précisions suivantes sont apportées :

- Les parents peuvent choisir entre les différents établissements au sein de l'école gérée par l'Etat. Ils peuvent également choisir entre ceux-ci, les écoles libres ouvertes à tous, les écoles privées ainsi que l'instruction à la maison. Est à réfléchir si l'on veut orienter les enfants par défaut vers l'établissement au lieu de domicile. Dans le cas contraire on augmenterait la responsabilisation des parents obligés à faire un choix. Dans tous les cas le choix devrait être communiqué à une date qui permet aux établissements de s'organiser en fonction des inscriptions reçus. Pour la régulation de l'accès cf. ci-dessous le point B « Aspects pour la mise en œuvre du libre choix de l'école pour tous ».

- L'Etat, éventuellement en collaboration avec les communes, finance selon le coût moyen par degré d'un élève de l'école gérée par l'Etat, l'enseignement dans les écoles libres ouvertes à tous (selon lequel elles garantissent une admission de tous les élèves sans discriminations et renoncent à percevoir par les parents un écolage supplémentaire au financement public). Les écoles privées qui exigent un écolage de la part des parents ou pratiquent une autre discrimination ne peuvent pas adopter le statut d'école libre ouverte à tous et bénéficier du financement étatique. Elles ne sont pas concernées par la pétition de lobby parents vaud et restent inaccessibles pour la majorité des familles.
- L'Etat fixe les objectifs à atteindre dans les branches principales en fin de scolarité obligatoire et post-obligatoire. Il prévoit que la vérification de l'atteinte de ces objectifs s'effectue de la même manière pour les élèves de l'école publique que pour ceux des écoles libres ouvertes à tous.
- L'Etat garantit, sans préjudice de la surveillance générale prévue par la loi, l'indépendance pédagogique des écoles libres ouvertes à tous, notamment par :
  - a) le libre choix des méthodes et moyens d'enseignement
  - b) l'autonomie d'engagement des enseignants
  - c) le libre choix des compétences spécifiques demandées aux enseignants
  - d) la libre organisation des contrôles d'aptitude en cours de scolarité
- L'Etat prévoit des modalités de passage d'un établissement scolaire à un autre selon les degrés, celles-ci doivent respecter :
  - e) le droit au libre choix de l'école par les parents
  - f) les différences pédagogiques entre établissements scolaires
  - g) une variation dans les niveaux atteints annuellement par les élèves des différentes écoles
  - h) les exigences des établissements scolaires requises chez les élèves lors de leur admission
- L'Etat assure une information transparente et objective sur les possibilités de choix (cf. point B ci-dessous).

## **B. Aspects pour la mise en œuvre du libre choix de l'école pour tous**

Lobbyparents.ch s'intéresse aux différentes expériences menées dans les pays qui ont introduit le libre choix de l'école et propose d'adapter les « best practices » au canton de Vaud. Lobbyparents.ch estime que c'est dans la compétence du législateur de déterminer ces dernières, mais peut apporter les précisions et suggestions suivantes :

- **Soutenir la création d'écoles par les citoyens et en réguler l'accès**

Le libre choix de l'école implique que, dans une région donnée, l'existence d'écoles offrant des approches diverses sur les plans pédagogiques est effective ou possible. L'existence d'écoles diverses devient possible si la loi reste propice à la création d'écoles par les citoyens. Les listes d'attentes ou un manque de places dans des écoles diverses de celles des pouvoirs publics doivent être évités 1.) pour répondre aux besoins locaux, 2.) pour maintenir un accès équitable à la diversité de l'enseignement.

Lobbyparents.ch propose ainsi de réguler l'accès aux écoles mais ne dicte pas une solution.

On pourrait imaginer de donner la priorité aux enfants domiciliés en proximité de l'établissement en question, aux enfants dont les frères et soeurs seraient déjà scolarisés dans l'école en question ou passer à une évaluation approfondie des besoins des enfants en attente et ensuite év. au tirage au sort.

Les écoles ayant plus d'inscriptions que de places, pourraient être tenues à s'étendre dans un certain délai en montant des filières dans des bâtiments scolaires qui ont de la place. Plusieurs filières pédagogiques peuvent coexister au sein d'un même bâtiment scolaire, ce qui permet le choix de l'enseignement sans même changer d'établissement.

- **A propos du financement**

Prémisse : Les coûts pour l'Etat sont nuls pour autant que les écoles privées conservent leurs effectifs, c'est dire, tant qu'il n'y a pas d'élèves actuellement scolarisés dans le privé qui viennent intégrer une école gérée par l'Etat ou une école libre ouverte à tous. Sur les 5% des élèves scolarisés actuellement dans le secteur privé, il y aura peut-être 3% qui quitteraient.

Nous rappelons que l'école d'Etat serait obligée d'accueillir tous les enfants qui quitteraient l'école privée pour intégrer l'école publique. A ce moment ne se poserait pas la question du financement.

Pour le reste, nous rappelons les droits de l'enfant en général et l'art. 36 de la constitution vaudoise en particulier.

Nous attirons l'attention sur le point de vue qu'actuellement l'Etat épargne l'écolage des enfants fréquentant l'école privée et pourtant : Les finances du budget de la formation sont constituées par les impôts de l'ensemble de la population. Il faut de ce fait également que les enfants de l'ensemble de la population puissent bénéficier de leur part, notamment si les écoles ne pratiquent pas de discriminations dont la financière. Il s'agit bien de la formation – la matière primaire de notre pays.

Nous rappelons encore que le libre choix de l'école et une offre pédagogique diversifiée accessible pour tous, si l'on se donne les moyens et l'on l'applique correctement, va permettre des économies considérables à moyen terme :

- La cheffe du DFJ a chiffré à 40 millions CHF le recours aux redoublements et aux mesures de pédagogie compensatoire (cours d'appui, thérapies diverses, etc.) lors du forum public sur HarmoS du 31 janvier 09. Plus les enfants trouvent un enseignement qui leur est adapté, moins il y a besoin de recourir à ces mesures.
- Une toute récente étude mandatée par Travail.Suisse chiffre le coût annuel pour la collectivité à 10.000.- CHF par personne sans formation. Ces coûts sont dus à des dépenses sociales plus élevées et à des revenus des impôts et des assurances sociales plus faibles. Moins d'élèves en échec scolaire et plus d'élèves atteignant au moins le diplôme du degré secondaire II permet donc des économies considérables. C'est pourquoi Travail Suisse demande aux pouvoirs publics d'opérer un changement de paradigme et de considérer la formation davantage comme un investissement public qui en vaut la peine.<sup>1</sup>

Et, finalement, qu'est le financement de l'enseignement pour env. 3% d'élèves de plus qu'actuellement face à des milliards sortis pour sauver des banques ?

Néanmoins, nous pouvons comprendre les craintes de devoir augmenter le budget de l'enseignement du système public ou de voir dégrader les résultats de la scolarité dû à une baisse du budget du système public pour éventuellement financer l'enseignement des 3-5% d'élèves scolarisés actuellement au privé.

On pourrait alors imaginer de faire fonctionner l'école vaudoise avec un budget par élève uniforme et quelque peu restreint d'une part, tout en allouant un budget complémentaire en faveur d'élèves ayant des besoins plus étendus ou différents ainsi qu'à des projets globalement innovants répondant aux nouveaux défis de société. Une telle répartition n'exige pas automatiquement une extension du budget total de la formation mais constitue une allocation plus efficace.

- **Pour que tous soient informés sur le choix existant**

Lobbyparents propose que les autorités scolaires informent objectivement sur l'offre scolaire existante dans une région définie lorsqu'elles convoquent les parents à inscrire leurs enfants à l'école. Ensuite devrait être favorisé la collaboration avec les travailleurs sociaux etc. : ceux-ci, tout comme les enseignants doivent être au courant des possibilités de choix et des spécificités des différentes écoles et ainsi aiguiller, au besoin, des familles.

On pourrait interdire aux écoles de dépenser de l'argent pour la publicité.

D'autres idées ou rapports d'expériences sous [www.oidel.ch](http://www.oidel.ch) ainsi que sous [www.effe-eu.com](http://www.effe-eu.com), dans le livre « Libérez l'école ! » et dans le commentaire de lobbyparents.ch à l'étude de K. Müller du SRED Genève (sous [www.lobbyparents.ch](http://www.lobbyparents.ch), rubrique canton de Vaud).

---

<sup>1</sup> Cf. *Le coût pour la collectivité des personnes sans formation en Suisse*, étude effectuée par Tobias Fritschi et Thomans Oesch (Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS) et par Ben Jann (EPFZ) sur mandat de Travail.Suisse, mai 2009. A télécharger ou lire sous <http://www.travailsuisse.ch/fr/node/2010>.